



En attendant le divorce officiel, les droits de chacun

Par **juclem24**, le **22/05/2012** à **20:21**

Bonjour,rnrnJ'ai mis en route ma demande de divorce et il ne serait prononcé qu'en septembreen attendant mon futur ex-mari veut prendre les enfants 15 jours en juillet, en sachant qu'il vit à 600 kms d'eux actuellement avec sa chérie (tous les deux non encore divorcés officiellement), et il me demande de participer à ses déplacements..... en a-t-il le droit???rnrnJe tiens à préciser que je ne veux pas faire barrage entre lui et ses enfants et les lui laisser me fait mal au coeur (ils vivent avec moi actuellement et j'aurai leur garde complète une fois le divorce prononcé.....) mais bon je prendrai sur moi, c'est leur père.....rnrnMerci d'avance si quelqu'un peut me répondre ça m'aiderait beaucoup

Par **cocotte1003**, le **23/05/2012** à **00:57**

Bonjour, puisque vous avez entamé une procédure de divorce, vou avez un avocat, demandez lui de rédiger un protocole d'accord sur les dates et conditions financières du droit de visite des enfants, cela sera un document favorable devant le juge à votre demande de garde exclusive. si c'est lui qui s'est éloigné, il ya de fortes chances pour que le juge le condamne à régler l'intégralité de frais de transport, pour l'instant vous n'etes nullement obligée de partager les frais, cordialement

Par **juclem24**, le **23/05/2012** à **06:47**

Bonjour et merci de votre réponse.
Oui, c'est lui qui s'est éloigné (début avril) pour retrouver cette femme avec qui il vit maintenant tout en sachant qu'ils ont 2 salaires et moi un seul.
J'ai bien contacté mon avocate hier soir et j'attends sa réponse à elle aussi dans la journée...
Merci encore